

**Financière de Tubize SA**  
**Allée de la Recherche, 60, 1070 Bruxelles**  
**RPM Bruxelles : 0403.216.249**

**Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2017**  
**Résultat des votes**

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions
Approbation du rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016	26.545.605	26.545.605	26.545.605	26.545.605	-	-
Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,52 par action	26.545.605	26.545.605	26.545.605	26.545.605	-	-
Décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016	26.545.605	26.545.605	26.545.605	26.545.605	-	-
Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016	26.545.605	26.545.605	26.545.605	26.545.605	-	-
Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Cédric van Rijckevorsel pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021	26.545.605	26.545.605	26.545.605	26.545.605	-	-
Approbation de la nomination à la fonction d'administrateur, de la SA Vauban, représentée par Gaëtan Hannecart, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021	26.545.605	26.545.605	26.545.605	26.545.605	-	-

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions
Confirmation que la SA Vauban est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci et son représentant permanent répondant aux critères d'indépendance repris dans l'article 526ter du Code des sociétés	26.545.605	59,59%	26.545.605	26.545.605	-	-
Approbation de la proposition de fixer, à partir de l'exercice 2017, l'émolument annuel des membres du conseil d'administration à € 30.000 par personne et celui du président à € 60.000 (hors TVA et charges sociales patronales éventuelles)	26.545.605	59,59%	26.545.605	26.545.605	-	-
Approbation de la proposition d'attribuer, à partir de l'exercice 2017, à tous les membres du conseil d'administration, y compris au président, des jetons de présence de € 1.000 par réunion du conseil à laquelle ils ont assisté	26.545.605	59,59%	26.545.605	26.545.605	-	-
Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approbation du droit conféré à BNP Paribas Fortis SA de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 36 millions, décrite dans la convention de crédit du 8 novembre 2016, ou une de ses formes d'utilisation et ce, tant pour la partie utilisée que pour la partie non-utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionnariat de Tubize, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion (ainsi que sur les personnes chargées de l'administration et de la gestion quotidienne) ou l'appréciation globale du risque de la banque	26.545.605	59,59%	26.545.605	26.545.605	-	-

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions
Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à KBC Bank SA, de résilier – en cas d'une Modification du Risque de Crédit suite à une Fusion (Section 5(b)(v) du Contrat-Cadre ISDA 2002) et conformément aux dispositions de la Section 6(b) du Contrat-Cadre ISDA 2002 (Droit de Résiliation à la suite d'un Cas de Résiliation) - aux deux transactions de swaps de taux d'intérêts pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions, décrites dans les confirmations des transactions conclues les 3 et 4 mars 2016.	26.545.605	59,59%	26.545.605	26.545.605	-	-